

L'auteur de la fraude, le nommé Mehan, s'est enfui avant l'échange des billets et après les avoir transportés. Il est allé mourir, dans la dernière mendicité, à New York, dans un hôpital.

Le porteur des billets, le nommé Baxter, qui les avait eus à moitié prix, a poursuivi la plupart des signataires. Le premier qui a été poursuivi, M. Bélanger, de Lotbinière, s'est défendu. La cour supérieure, malgré la preuve de tous ces faits, l'a condamné à payer. Il a eu le courage d'en appeler à la Cour d'appel.

Cette dernière, dans un jugement savamment préparé, a décidé d'après ce grand et immuable principe que *la fraude gâte tout contrat*. Elle a cité des précédents identiques. Vu que Baxter avait entendu des rumeurs au sujet de la fraude qui avait accompagné la confection des billets et qu'il les avait achetés à vil prix pour libérer Mehan, il devenait agent de Mehan et *particeps criminis*.

En conséquence l'action a été déboutée avec dépens des deux cours.

La conséquence est bien simple : toutes les autres actions de ce genre auront le même sort, car toutes sont pour des montants insuffisants pour qu'appel soit interjeté à la cour suprême (quel soulagement !) ou un conseil privé qui déciderait sans aucun doute comme notre cour d'appel.

Voilà pourquoi, nous disions au commencement : braves cultivateurs réjouissez-vous !

Nous ajoutons : apprenez !

Que l'expérience vous serve, vous l'avez rasé bel. Ne vous fiez donc jamais à ces étrangers qui viennent vous promettre mer et monde, et qui ne vous donnent que ruine et malheur. Prenez conseil de ceux qui ont coutume de s'intéresser à vous ; avant de vous lancer dans des aventures nouvelles, consultez votre curé, vos avocats, vos journaliers amis. Quand quelqu'étranger demande votre signature, refusez d'abord, et refusez ensuite jusqu'à ce que ceux qui vous aiment vous le demandent et vous convainquent.

Braves cultivateurs, conservez ces mots pour les faire lire à vos enfants.—*Le Quotidien*.

M. l'écrivain du *Nouveliste*, en publiant cette nouvelle, donne le conseil suivant aux cultivateurs :

« Les cultivateurs feront bien cependant à l'avenir de ne pas faire d'affaires avec des personnes qu'ils ne connaissent pas et surtout ne devront plus signer des billets en anglais et qu'ils ne comprennent pas. *Prudence est mère de sûreté*.

« Ils devront se rappeler aussi que l'on ne doit donner un billet que lorsque l'on a reçu les marchandises. C'est le meilleur moyen de n'être jamais attrapé et d'avoir en main, quoiqu'il arrive, pour la valeur du billet donné. »

## CAUSERIE AGRICOLE

### CULTURE DU CHANVRE (Suite).

*Variétés de chanvre.*—Il y a deux variétés de chanvre : le *grand chanvre* dit *chanvre à cordages*, atteignant quelquefois une hauteur de plus de deux pieds ; le *petit chanvre* ou *chanvre à toile*, ne dépassant jamais un pied de haut et donnant des tiges d'environ

un pouce de circonférence. Ces deux variétés ont été produites par la culture, l'exposition et le choix des semences.

En semant le lin clair dans le champ pendant plusieurs années, en pléant le lin sur un terrain incliné au sud, fortement échauffé par le soleil, mais conservant toujours une humidité constante, enfin en choisissant toujours les graines de semence sur les pieds les plus élevés, on a réussi à avoir la sous-variété appelée *grand chanvre*, qui ne peut d'ailleurs être cultivée que sous les climats chauds, vu la longueur de sa végétation.

Le *petit chanvre* peut être cultivé sous tous les climats ; il végète rapidement et est mûr longtemps avant les froids. Dans plusieurs contrées même, il est naturalisé, pour ainsi dire, et il croît sans culture autour des habitations, répandant sa graine sur le sol tous les automnes et repoussant le printemps suivant : c'est ce que l'on remarque dans plusieurs localités de notre Province. Ce chanvre craint cependant les grands vents, non pas que les vents l'empêchent de végéter, mais parce qu'ils font heurter les tiges les unes contre les autres et rendent par là l'écorce grossière.

*Sol convenable à la culture du chanvre.*—Le chanvre demande un sol de consistance moyenne, frais, sans humidité stagnante dans le fond. Les terrains où l'on voit réussir mieux le chanvre, sont ceux que l'on désigne sous le nom de *sable gras* ; le chanvre y prend un développement assez considérable, et il n'est pas rare de voir le chanvre atteindre jusqu'à sept pieds de hauteur. Mais le chanvre vient bien dans beaucoup d'autres terrains, pourvu qu'ils soient riches et qu'ils satisfassent à la condition citée plus haut. Les sables arides ne lui conviennent pas plus que les sols de consistance tenace ; dans les premiers il manque d'humidité, et dans les seconds il en a trop.

*Engrais et amendements.*—Le chanvre est très exigeant sous le rapport de la fumure. Il ne réussit parfaitement qu'à la condition de donner au sol une forte fumure.

En analysant les cendres du chanvre, on trouve que les substances prises dans le sol par le chanvre en plus grande quantité sont la chaux, la potasse, le silice, l'acide phosphorique, l'acide carbonique ; en un mot les engrais que l'on doit donner au chanvre doivent être riches en sel, chaux et potasse.

En effet, quelque riche que soit par sa nature une terre où on a semé du chanvre, il faut lui rendre les principes qu'il lui a enlevés, car peu de plantes sont plus effritantes. La chaux doit s'y trouver en forte proportion, et si le terrain manque de calcaire, il faudra lui en donner par le chaulage ou autrement. Sur un terrain contenant une proportion suffisante de chaux, le fumier de ferme est l'engrais le plus convenable, car il possède en proportion suffisante tous les autres principes recherchés par le chanvre. Mais le fumier de ferme doit être décomposé avant d'être enfoui, parce que le chanvre parcourant rapidement les phases de sa végétation, par cela même exige une grande abondance de principes fertilisants tout formés et en état d'être assimilés immédiatement au sol.

Dans les pays où la culture du chanvre fait sa richesse, on met sur la terre des chiffons d'étoffes de